

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

ARRETE DU MAIRE

N° 70

CONCOURS DE PÉTANQUE

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN :

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L2212-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, articles L 211-1 et suivants ;

Vu l'article L 332-1 du code du sport ;

Vu les articles R 211-22 à R 211-26 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant la déclaration de l'organisateur Madame LECONTE Carole en date du 21 Septembre 2022 ;

ARRETONS :

Article 1^{er} : Madame Carole LECONTE est autorisée à organiser un concours de pétanque sur le terrain communal et face à la Mairie au 19, rue Saint Martin 27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN.
Le samedi 24 septembre 2022 de 9h00 à 19h00

Article 2 : L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

- de souscrire une assurance
- d'interdire l'accès à tout véhicule sur l'emplacement de la manifestation

Article 3 : Madame Carole LECONTE, les services communaux, Monsieur le Commandant de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Neaufles Saint Martin, le 21 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

